

L'INFLUENCE DU MILIEU
HLM PUBLIC SUR
LA PARTICIPATION À DES
MESURES ACTIVES D'EMPLOI
ET LA PRÉSENCE
À L'ASSISTANCE SOCIALE



CRÉDITS

Cette publication a été produite
par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
avec la collaboration de la Société d'habitation du Québec.

ANALYSE ET RÉDACTION DU RAPPORT

Hugues Tétreault
Direction de l'évaluation
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Avec la collaboration de :
Legrand Yémélé Kana
Direction de l'évaluation
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

et de

Jacinthe Aubin
Direction de la planification, des programmes
et des études stratégiques
Société d'habitation du Québec

Publié par la Société d'habitation du Québec

Aile Saint-Amable, 3^e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7
Téléphone : 1 800 463-4315 (sans frais partout au Québec)
Télécopieur : 418 643-4560
Courriel : infoshq@shq.gouv.qc.ca

On peut télécharger ce document à partir du site Web de la SHQ
au www.habitation.gouv.qc.ca.

Sur demande, ce document peut être adapté,
en tout ou en partie, à certains médias substituts.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Bibliothèque et Archives Canada, 2015

ISBN 978-2-550-72242-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2015

LE COMITÉ D'ÉVALUATION A JOUÉ UN RÔLE CONSULTATIF DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION.

LES PERSONNES SUIVANTES ONT FAIT PARTIE DE CE COMITÉ :

Jacinthe Aubin
Direction de la planification, des programmes
et des études stratégiques
Société d'habitation du Québec

Léo Bolduc
Direction régionale de Montréal
Emploi-Québec

Francine Cloutier
Direction de la planification, des programmes
et des études stratégiques
Société d'habitation du Québec

Josée Guilmette
Direction de la planification
et du développement des stratégies
Emploi-Québec

Alyssa Rigg
Direction de la planification
et du développement des stratégies
Emploi-Québec

Claude Roy
Conseiller du PDG
Société d'habitation du Québec

Hugues Tétreault
Direction de l'évaluation
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Christian Wappi
Direction de la planification, des programmes
et des études stratégiques
Société d'habitation du Québec

Legrand Yémélé Kana
Direction de l'évaluation
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DE L'ÉTUDE	4
1. LES HABITATIONS À LOYER MODIQUE	4
1.1 LA SITUATION AU QUÉBEC	4
1.2 LA PROBLÉMATIQUE	5
2. LA MÉTHODOLOGIE	6
2.1 LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	6
2.2 LE DEVIS DE L'ÉTUDE	6
2.3 LES SOURCES DE DONNÉES	6
2.4 LES POPULATIONS À L'ÉTUDE	7
2.4.1 LE PORTRAIT DES GROUPES À L'ÉTUDE	7
2.5 LA MESURE DES EFFETS NETS	11
2.5.1 LES MODÉLISATIONS ÉCONOMÉTRIQUES	11
2.5.2 LES TESTS STATISTIQUES	11
2.6 LA PORTÉE ET LES LIMITES DE L'ÉTUDE	11
3. LES EFFETS DE LA VIE EN HLM PUBLIC	12
3.1 LA PARTICIPATION AUX MESURES ACTIVES	12
3.2 LA PRÉSENCE À L'ASSISTANCE SOCIALE	15
4. DISCUSSION	17
5. CONCLUSION	19
BIBLIOGRAPHIE	20
ANNEXES	21

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAU 2.1	
Caractéristiques sociodémographiques des prestataires de l'assistance sociale selon qu'ils vivent en HLM public ou en logement	8
FIGURE 2.1	
Âge moyen du benjamin et de l'aîné dans les ménages des prestataires de l'assistance sociale comprenant au moins un enfant, selon qu'ils vivent en HLM public ou en logement	9
TABLEAU 2.2	
Présence à l'assistance sociale et contraintes à l'emploi des prestataires de l'assistance sociale selon qu'ils vivent en HLM public ou en logement	10
TABLEAU 3.1	
Nombre et proportion de prestataires de l'assistance sociale participant à une mesure active selon qu'ils vivent en HLM public ou en logement	13
TABLEAU 3.2	
Effets bruts et nets de la vie en HLM public sur le taux annuel de participation à une mesure active	13
TABLEAU 3.3	
Effets bruts et nets de la vie en HLM public sur le taux annuel de participation à une mesure active chez les femmes	14
TABLEAU 3.4	
Effets bruts et nets de la vie en HLM public sur le taux annuel de participation à une mesure active chez les hommes	14
TABLEAU 3.5	
Effets bruts et nets de la vie en HLM public sur le taux annuel de participation à une mesure active chez les prestataires ayant vécu en HLM public de 2006 à 2009	14
TABLEAU 3.6	
Effets bruts et nets de la vie en HLM public sur le taux annuel de participation à une mesure active chez les femmes responsables d'une famille monoparentale	14
TABLEAU 3.7	
Effets bruts et nets de la vie en HLM public sur le temps passé annuellement à l'assistance sociale (en mois)	15
TABLEAU 3.8	
Effets bruts et nets de la vie en HLM public sur le temps passé annuellement à l'assistance sociale (en mois) chez les femmes	16
TABLEAU 3.9	
Effets bruts et nets de la vie en HLM public sur le temps passé annuellement à l'assistance sociale (en mois) chez les hommes	16
TABLEAU 3.10	
Effets bruts et nets de la vie en HLM public sur le temps passé annuellement à l'assistance sociale (en mois) chez les prestataires ayant vécu en HLM de 2006 à 2009	16
TABLEAU 3.11	
Effets bruts et nets de la vie en HLM public sur le temps passé annuellement à l'assistance sociale (en mois) chez les femmes responsables d'une famille monoparentale	17

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le programme Habitations à loyer modique (HLM) permet à des familles ou à des personnes seules à faible revenu d'avoir accès à un logement abordable et de qualité au Québec. Ce programme vise donc à satisfaire certains besoins de base des ménages québécois à faible revenu.

Depuis la fin des années 1990, des acteurs du milieu du logement social et des chercheurs, des domaines de l'économie, de la sociologie ou de la géographie, entre autres, se questionnent sur les effets que pourrait avoir ce programme sur la démarche des ménages vers l'autosuffisance économique, comme le montre une revue de littérature réalisée récemment à la Société d'habitation du Québec (SHQ) (Gignac, 2012). Notamment, certains craignent que la concentration de ménages à faible revenu dans un voisinage donné, dont plusieurs ménages recevant des prestations d'assistance sociale, ait un effet négatif sur la volonté d'intégrer le marché du travail ou de s'y maintenir. En particulier, du fait de vivre en HLM, les ménages prestataires de l'assistance sociale pourraient être moins motivés à rechercher un emploi dont le salaire aurait à la fois un impact sur les prestations reçues et sur le loyer à payer.

Afin d'étudier la question, le Service de la recherche et de l'évaluation de la SHQ et la Direction de l'évaluation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont défini un projet visant à déterminer l'influence du milieu HLM sur la participation à des mesures d'employabilité offertes par Emploi-Québec ainsi que sur l'intégration sociale et professionnelle de personnes prestataires de l'assistance sociale. Cette étude repose sur la comparaison du cheminement d'une cohorte de prestataires du programme d'assistance sociale vivant en HLM public en 2006 au cheminement d'une autre cohorte de prestataires vivant en logement cette même année.

Le présent document résume la problématique, décrit la méthodologie utilisée pour mesurer les effets du milieu HLM public sur la participation aux mesures d'employabilité offertes par Emploi-Québec et sur le recours à l'assistance sociale des prestataires de ce programme de soutien du revenu et rapporte les résultats obtenus. Une discussion des résultats obtenus et la conclusion terminent le rapport.

1. LES HABITATIONS À LOYER MODIQUE

1.1 LA SITUATION AU QUÉBEC

Depuis 1968, le programme Habitations à loyer modique (HLM) est un volet essentiel des politiques canadiennes et québécoises de logement. En 2014, près de 63 000 ménages québécois à faible revenu vivaient en HLM public, volet régulier¹.

Les HLM sont financés par les gouvernements fédéral, provincial et municipal ainsi que par la contribution des locataires (coût du logement). L'aide offerte prend la forme de subventions accordées à un office d'habitation pour que les ménages admis aient le plus petit montant possible à payer pour leur logement. Le coût du logement est fixé selon le Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique. Le loyer demandé pour la location est basé sur le revenu total du ménage pour l'année précédant le nouveau bail. Le montant correspond à 25 % des revenus du ménage, incluant les frais de chauffage. Des frais peuvent toutefois s'ajouter (électricité, stationnement, climatiseur) selon les services compris dans le bail.

Pour être admissible au programme, il faut d'abord avoir un faible revenu tel que défini par le Plafond de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), lequel correspond *grosso modo* à un revenu dont 30 % ou plus doivent être consacrés à se loger dans un territoire donné. Il faut aussi répondre aux critères suivants :

- Pouvoir, de façon autonome ou avec l'aide d'un soutien extérieur ou d'un proche aidant, assurer la satisfaction de ses besoins essentiels : soins personnels et tâches ménagères usuelles;
- Être citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et résider au Québec;
- Avoir habité, pendant au moins 12 mois au cours des 24 derniers mois précédant la demande d'admission, au Québec ou sur le territoire de sélection du locateur si celui-ci l'a prévu par règlement.

Il est à noter que d'autres critères peuvent s'appliquer.

1. SHQ (2014) : L'habitation en bref 2014. Dépliant.

Il existe trois catégories de logements de type HLM :

- Les logements réservés à des familles, incluant parfois des personnes seules (personnes de moins de 65 ans);
- Les logements pour les personnes âgées de plus de 65 ans;
- Les logements pour clientèle spéciale. Il s'agit de logements adaptés et, dans certains cas, avec services (sauf des services alimentaires).

Les offices d'habitation sont des organismes sans but lucratif dont le conseil d'administration (C. A.) est composé de trois ou cinq personnes déléguées par la ville desservie, de deux personnes nommées par le ministre responsable de l'habitation et de deux représentants des locataires, élus par les locataires. La vie associative est encouragée dans les HLM. Lorsque les locataires s'organisent en associations, les offices leur versent une subvention de fonctionnement et leur donnent accès à un local lorsque c'est possible. De plus, il existe des comités consultatifs de résidents (CCR), dont les réunions donnent lieu à des échanges et à des consultations entre office et locataires sur toutes les questions qui concernent ces derniers.

Depuis 1994, aucun nouvel HLM n'a été construit dans le volet régulier. Par contre, la SHQ et le milieu développent du logement abordable par les programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec.

1.2 LA PROBLÉMATIQUE

Sur le plan économique, le fait que le loyer ne représente que 25 % du revenu a pour effet de sécuriser les personnes (SCHL, 2009) et de libérer des ressources pour combler les besoins de base comme la nourriture, ce qui évidemment peut réduire le stress (Morin et al., 2008), avoir un impact positif sur la santé et, conséquemment, favoriser l'insertion et le maintien en emploi. De plus, le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique prévoit des normes d'occupation des HLM limitant considérablement les situations de surpeuplement des logements, ce qui peut aussi favoriser la santé des occupants.

En contrepartie, la vie en HLM peut avoir des effets négatifs sur l'insertion et le maintien au marché du travail. Un des facteurs possibles serait « l'effet de milieu ». Aux États-Unis, il a été souligné que des ensembles de HLM étaient situés dans des quartiers à forte concentration de pauvreté alors que des emplois disponibles nécessitant un faible niveau de qualification (vente au détail, hôtellerie, restauration, etc.) se trouvent principalement dans des quartiers à faible taux de pauvreté.

Évidemment, la situation géographique des HLM québécois n'est pas la même qu'aux États-Unis. Au Québec, « ces logements sont, pour la majorité, à proximité de services ou de commerces susceptibles de faciliter l'intégration des locataires à la collectivité : transport en commun, club de l'âge d'or ou école, centre de loisirs, commerces, etc. » (Aubin, 2011). Toutefois, il existe un point commun. L'aide est rattachée à l'unité locative de sorte qu'une personne qui souhaiterait se rapprocher de son lieu de travail ne pourrait le faire sans renoncer au logement qu'elle occupe. L'absence de mobilité pourrait donc constituer une barrière à l'intégration au marché du travail. Des chercheurs ont aussi indiqué que l'homogénéité sociale vécue par les résidents des HLM pouvait constituer en soi un facteur d'exclusion sociale et, conséquemment, d'éloignement du marché du travail (Gignac, 2012).

Un autre facteur à considérer est que, pour les prestataires de programmes sociaux tels le programme HLM et l'assistance sociale, l'augmentation du revenu de travail va de pair avec une diminution simultanée de certaines allocations ou prestations. Dans le cas des HLM, le loyer est fixé à 25 % du revenu. Le loyer augmente donc lorsque le revenu augmente. De même, la prestation d'aide sociale² est réduite lorsqu'un prestataire vivant seul ou responsable d'une famille monoparentale gagne plus de 200 \$ par mois. Ce seuil est de 300 \$ pour les couples, avec ou sans enfants. Ces facteurs peuvent faire en sorte que les prestataires du programme d'assistance sociale vivant en HLM soient moins motivés à participer à des mesures d'employabilité ou à intégrer le marché du travail.

2. Le programme d'**assistance sociale** comprend le programme **Alternative jeunesse**, offrant une allocation aux jeunes admissibles à l'aide financière de dernier recours qui participent aux mesures actives d'Emploi-Québec, et le programme d'**aide financière de dernier recours**. Le programme d'aide financière de dernier recours comprend le programme de **solidarité sociale**, couvrant les personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi et le programme d'**aide sociale**, qui s'adresse aux personnes n'ayant pas de contrainte sévère à l'emploi.

2. LA MÉTHODOLOGIE

2.1 LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La présente étude a pour objectif de vérifier si le fait de vivre en HLM public exerce une influence sur la participation des prestataires de l'assistance sociale aux mesures d'employabilité et sur leur maintien au programme d'assistance sociale. Plus précisément, l'étude mesure l'influence de la vie en HLM sur :

- le taux de participation aux mesures actives d'Emploi-Québec;
- la durée de présence à l'assistance sociale.

Ces indicateurs ont été mesurés pour l'année 2006, année de constitution des groupes à l'étude ainsi que pour les trois années suivantes (2007 à 2009). Les mesures actives³ offertes aux individus par Emploi-Québec sont des activités structurées visant à favoriser l'insertion au marché du travail. Le taux de participation est défini comme étant le nombre de personnes participant à une mesure active au cours de l'année de référence sur le nombre de personnes dans la cohorte à l'étude. Comme une participation peut chevaucher deux années civiles, une même participation peut donc contribuer au taux de participation de deux années consécutives.

En ce qui a trait à la durée de présence à l'assistance sociale, elle a été mesurée tout simplement en considérant le nombre annuel de mois au cours desquels les personnes à l'étude ont reçu des prestations d'assistance sociale. Cet indicateur varie donc de 0 à 12. Un même individu peut recevoir des prestations durant plus d'une année. Puisque nous observons les mêmes individus pendant trois ans, le fait de quitter l'assistance sociale une année donnée peut avoir des répercussions sur le nombre de mois de présence à l'assistance sociale des années ultérieures.

2.2 LE DEVIS DE L'ÉTUDE

L'évaluation des effets de la vie en HLM sur les prestataires de l'assistance sociale repose sur un devis quasi-expérimental avec groupe de comparaison. Du fait que l'appartenance à un groupe ou l'autre ne découle pas d'un processus aléatoire, il est possible que les prestataires vivant en HLM diffèrent des prestataires vivant en logement sur des caractéristiques pouvant influencer la participation aux mesures actives ou la durée de présence à l'assistance sociale. Le portrait des groupes à l'étude présenté à la section suivante a permis d'identifier certaines caractéristiques à prendre en compte dans les analyses. Toutefois, il est possible que d'autres caractéristiques n'ayant pu être mesurées puissent influencer les résultats. Pour atténuer le plus possible l'influence de différences entre les groupes sur des caractéristiques observées et inobservées, nous avons eu recours à l'appariement par scores de propension pour mesurer les effets attribuables à la vie en HLM public. Plus de détails sur cette méthode économétrique sont présentés à la section 2.5.

2.3 LES SOURCES DE DONNÉES

Les données utilisées dans cette étude proviennent des fichiers administratifs du MESS et de la SHQ⁴. Les données du MESS ont servi à définir les populations à l'étude en plus de fournir des renseignements utiles à l'établissement du portrait des deux groupes. Elles ont aussi servi à déterminer la participation aux mesures actives offertes par Emploi-Québec et le recours à l'assistance sociale. Les données de la SHQ ont contribué, notamment, à définir la population de prestataires de l'assistance sociale vivant en HLM public ainsi qu'à vérifier le maintien en HLM public entre 2006 et 2009.

3. Il peut s'agir d'un service d'aide à l'emploi, d'un projet de préparation pour l'emploi, de la Mesure de formation de la main-d'œuvre, d'une subvention salariale, du Soutien au travail autonome ou d'autres mesures (Contrat d'intégration au travail, Initiative ciblée pour travailleurs âgés, etc.). Pour plus de renseignements au sujet de ces mesures, le lecteur peut consulter le site Internet d'Emploi-Québec à l'adresse : emploi.quebec.net/guide_mesures_services/index.asp.

4. Il s'agit en fait de données de la Corporation de gestion informatique des offices municipaux d'habitation (COGI-OMH) transmises à la SHQ.

2.4 LES POPULATIONS À L'ÉTUDE

La **population expérimentale** est formée des ménages qui, au cours de l'année 2006, ont habité dans un HLM public et dont au moins un membre remplissait les conditions suivantes :

- Être âgé de 18 à 54 ans;
- Avoir reçu des prestations d'assistance sociale durant l'année;
- Ne pas avoir une contrainte sévère à l'emploi.

Dans un premier temps, le MESS a constitué, à partir de ses fichiers administratifs, un groupe de prestataires de l'assistance sociale répondant à ces critères. Au total, 14 243 personnes déclarant habiter un HLM avaient été présentes à l'assistance sociale durant l'année 2006. À la suite de l'autorisation de la Commission d'accès à l'information du Québec, la liste des personnes formant la population expérimentale a été transmise à la SHQ afin que celle-ci puisse y ajouter certains renseignements utiles à l'étude. De ce travail, il est ressorti que la SHQ a pu retracer 9 043 résidents de HLM publics dans ses fichiers alors que 5 200 autres personnes n'ont pu être retrouvées. Comme les données disponibles dans les fichiers administratifs du MESS ne permettent pas de distinguer les HLM publics et les HLM privés et que les données de la SHQ ne concernent que les HLM publics, l'appartenance de ces 5 200 personnes à un HLM privé serait un des facteurs expliquant qu'elles n'aient pu être retrouvées dans les fichiers de la SHQ. Un bilan du jumelage des fichiers est présenté à l'annexe 1.

Lors des analyses descriptives préliminaires, il s'est avéré que quelques personnes âgées de 55 ans et plus, ou âgées de moins de 18 ans, figuraient dans la liste qui a été envoyée à la SHQ. Un total de quatorze personnes ayant moins de 18 ans ou âgées de 55 ans et plus ont ainsi été retirées de la liste. Il reste donc 14 229 personnes âgées entre 18 et 54 ans dont 9 040 ont été retracées par la SHQ et 5 189 personnes n'ont pu l'être.

Les 9 040 prestataires de l'assistance sociale résidant en HLM public, pour lesquels l'information était complète, forment le groupe expérimental de notre étude.

La **population de comparaison** est formée des ménages qui n'habitaient pas en HLM en 2006 et dont les

membres remplissaient les conditions énumérées précédemment. Au cours de l'année 2006, 195 063 personnes ont reçu des prestations du programme d'assistance sociale, mais ne vivaient pas en HLM. Parmi elles, 169 294 personnes (86 %) habitaient une municipalité où il y a un HLM public et qui est couverte par le Système informatisé de gestion du logement social (SIGLS)⁵. Afin d'assurer la plus grande similitude possible de la population de référence avec la population expérimentale, il a été choisi d'exclure les personnes habitant une municipalité où il n'y a pas de HLM public ou qui n'est pas couverte par le SIGLS.

Parmi les 169 294 personnes habitant une municipalité où il y a un HLM public et qui est couverte par le SIGLS, 126 560 vivaient en logement et 42 734 autres personnes vivaient en chambre ou en pension. Les analyses descriptives préliminaires ont montré que les prestataires vivant en chambre ou en pension différaient des prestataires vivant en HLM, notamment à ce qui a trait au ratio homme/femme, à l'âge et au fait de vivre seul (annexe 2). Pour cette raison, les prestataires vivant en chambre ou en pension ont été exclus de l'étude. Les 126 560 prestataires vivant en logement forment la population de comparaison.

Un échantillon aléatoire de 24 000 personnes a été tiré parmi les 126 560 personnes vivant en logement. Les 24 000 prestataires de l'assistance sociale ainsi sélectionnés présentent un profil identique aux 126 560 prestataires de l'assistance sociale vivant en logement (annexe 3) et forment le groupe de comparaison de notre étude.

2.4.1 LE PORTRAIT DES GROUPES À L'ÉTUDE

Les prestataires de l'assistance sociale vivant en HLM public sont majoritairement des femmes (70 %) alors que les prestataires vivant en logement comptent presque autant de femmes (52 %) que d'hommes (48 %) (tableau 2.1). Cette différence entre les deux groupes pourrait s'expliquer par le fait que la plupart des HLM publics sont destinés aux familles à faible revenu, si on exclut les HLM pour personnes âgées (section 1.1). En septembre 2006, on comptait pratiquement autant de femmes que d'hommes prestataires de l'assistance sociale aptes à l'emploi (92 178 vs 92 194). Toutefois, 71 % de ces hommes vivaient seuls comparativement à 32 % des femmes. En contrepartie, 39 % des femmes

5. Le SIGLS est géré par la COGI-OMH.

étaient responsables d'une famille monoparentale, situation vécue moins fréquemment par les hommes prestataires de l'assistance sociale (4 %).

Les prestataires vivant en HLM public sont aussi plus âgés que les prestataires vivant en logement. En effet,

près de deux personnes vivant en HLM sur cinq (38 %) sont âgées de 40 à 49 ans, comparativement à 29 % des personnes vivant en logement. En contrepartie, moins d'un prestataire vivant en HLM sur cinq (18 %) est âgé de moins de 30 ans, ce qui est le cas de 30 % des prestataires vivant en logement.

TABLEAU 2.1
CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES PRESTATAIRES DE L'ASSISTANCE SOCIALE SELON QU'ILS VIVENT EN HLM PUBLIC OU EN LOGEMENT

CARACTÉRISTIQUES		PRESTATAIRES VIVANT EN HLM PUBLIC		PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT	
		n	%	n	%
SEXE	Masculin	2 681	29,7	11 418	47,6
	Féminin	6 359	70,3	12 582	52,4
ÂGE	Moins de 30 ans	1 597	17,7	7 175	29,9
	de 30 à 39 ans	2 856	31,6	7 585	31,6
	de 40 à 49 ans	3 445	38,1	7 053	29,4
	50 ans et plus	1 142	12,6	2 187	9,1
SCOLARITÉ	Primaire	731	8,1	917	3,8
	Sec. I à sec. IV	3 998	44,2	8 040	33,5
	Sec. V	1 805	20,0	4 338	18,1
	Collégiale	550	6,1	1 585	6,6
	Universitaire	406	4,5	1 844	7,7
	Inconnue	1 550	17,2	7 276	30,3
STATUT DU MÉNAGE	Personnes seules	1 908	21,1	11 402	47,5
	Couples sans enfants	247	2,7	1 291	5,4
	Couples avec enfants	2 990	33,1	5 589	23,3
	Familles monoparentales	3 864	42,7	5 631	23,5
	Conjoint d'étudiant	31	0,3	87	0,4
NOMBRE D'ENFANTS	Aucun	2 281	25,2	12 783	53,3
	Un seul	2 235	24,7	5 230	21,8
	Deux	2 150	23,8	3 733	15,6
	Trois et plus	2 377	26,3	2 254	9,4
RÉGION ADMINISTRATIVE	Capitale-Nationale	859	9,5	1 598	6,7
	Montréal/Laval	3 975	44,0	12 365	51,5
	Régions ressources	1 521	16,8	2 779	11,6
	Régions intermédiaires	2 683	29,7	7 258	30,2
TOTAL		9 040	100,0	24 000	100,0

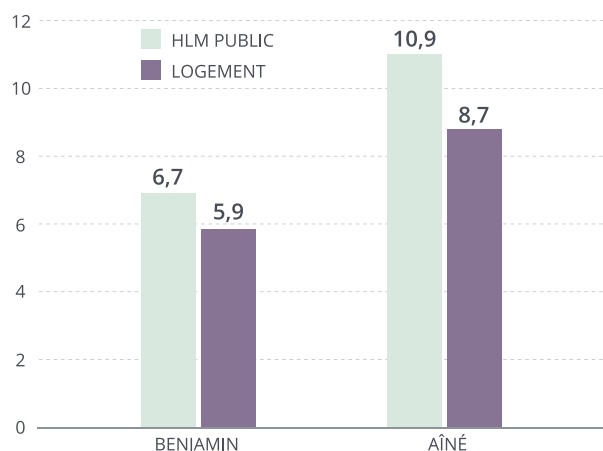
Note : L'usage du caractère gras illustre les différences significatives entre les groupes, avec un niveau de confiance de 95 %.

Plus de la moitié (52 %) des prestataires de l'assistance sociale vivant en HLM public n'a pas atteint le secondaire V, ce qui est le cas d'au moins 37 % des prestataires vivant en logement. Les pourcentages élevés de données manquantes empêchent de comparer le niveau de scolarité des deux groupes.

Les prestataires de l'assistance sociale vivant en HLM public sont généralement des parents responsables d'une famille monoparentale (43 %), des parents vivant en couple (33 %) ou des personnes vivant seules (21 %). Ces personnes diffèrent des prestataires de l'assistance sociale vivant en logement, lesquels sont plus fréquemment des personnes vivant seules (48 %), et moins, des personnes responsables d'une famille monoparentale (24 %) ou des parents vivant en couple (23 %). Encore une fois, ces différences peuvent s'expliquer, du moins en partie, par le fait que peu de HLM sont destinés aux personnes seules.

Considérant ce qui précède, il n'est pas surprenant de constater que les prestataires vivant en HLM public sont plus nombreux à avoir deux (24 % contre 16 %) ou trois enfants et plus (26 % contre 9 %) et, en contrepartie, moins nombreux à ne pas avoir d'enfants (25 % contre 53 %). De plus, les critères de classement pour l'obtention d'un HLM favorisent les familles en fonction du nombre d'enfants mineurs. Ajoutons que pour les prestataires de l'assistance sociale vivant en HLM qui ont des enfants, l'âge moyen de l'aîné est de 10,9 ans et l'âge moyen du benjamin est de 6,7 ans. Dans le cas des prestataires vivant en logement et qui ont des enfants, les enfants sont plus jeunes. Ainsi, l'âge moyen de l'aîné est de 8,7 ans et l'âge du benjamin est de 5,9 ans.

FIGURE 2.1
ÂGE MOYEN DU BENJAMIN ET DE L'AÎNÉ
DANS LES MÉNAGES DES PRESTATAIRES DE
L'ASSISTANCE SOCIALE COMPRENANT AU
MOINS UN ENFANT, SELON QU'ILS VIVENT EN
HLM PUBLIC OU EN LOGEMENT



On note aussi que les prestataires vivant en HLM public résident moins fréquemment dans les régions de Montréal et de Laval (44 %) que les prestataires vivant en logement (52 %).

Les prestataires de l'assistance sociale vivant en HLM public se distinguent aussi de ceux vivant en logement quant à leurs antécédents à l'assistance sociale. Ainsi, parmi les prestataires vivant en HLM, moins d'un sur cinq (18 %) était présent à l'assistance sociale depuis moins de 12 mois consécutifs au mois de sélection en 2006 (tableau 2.2). Un tiers (35 %) était à l'assistance sociale depuis 1 à 4 ans, 20 % depuis 5 à 9 ans et les autres (27 %), depuis 10 ans ou plus de façon consécutive.

TABLEAU 2.2

PRÉSENCE À L'ASSISTANCE SOCIALE ET CONTRAINTES À L'EMPLOI DES PRESTATAIRES DE L'ASSISTANCE SOCIALE SELON QU'ILS VIVENT EN HLM PUBLIC OU EN LOGEMENT

CARACTÉRISTIQUES		PRESTATAIRES VIVANT EN HLM PUBLIC		PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT	
		n	%	n	%
DURÉE CONSÉCUTIVE À L'AIDE SOCIALE	Moins de 1 an	1 585	17,5	11 156	46,5
	de 1 à 4 ans	3 141	34,8	8 016	33,4
	de 5 à 9 ans	1 850	20,5	2 483	10,4
	de 10 à 14 ans	1 244	13,8	1 313	5,5
	de 15 à 19 ans	725	8,0	696	2,9
	20 ans et plus	495	5,5	336	1,4
DURÉE CUMULATIVE À L'AIDE SOCIALE	Moins de 5 ans	1 803	19,9	12 712	53,0
	de 5 à 9 ans	2 287	25,3	4 751	19,8
	de 10 à 14 ans	2 135	23,6	3 206	13,4
	de 15 à 19 ans	1 399	15,5	1 878	7,8
	20 ans et plus	1 416	15,7	1 453	6,1
TYPE DE CONTRAINTE	Sans contrainte	5 980	66,1	17 734	73,9
	Temporaire : État de santé	594	6,6	1 818	7,6
	Temporaire : Grossesse/Enfant à charge	2 232	24,7	4 306	17,9
	Temporaire : Enfant handicapé	159	1,8	34	0,1
	Temporaire : Autres	75	0,8	142	0,6
TOTAL		9 040	100,0	24 000	100,0

Note : L'usage du caractère gras illustre les différences significatives entre les groupes, avec un niveau de confiance de 95 %.

Globalement, leur durée de présence consécutive à l'assistance sociale est de 6,8 ans (82 mois). Les prestataires vivant en logement sont nettement plus nombreux, toutes proportions gardées, à être présents à l'assistance sociale depuis moins d'un an (47 %) et, en contrepartie, moins nombreux à être à l'assistance sociale depuis 5 à 9 ans (10 %) et depuis 10 ans ou plus (10 %). Cela se répercute évidemment sur leur durée moyenne de présence consécutive à l'aide (38 mois).

Concernant la présence cumulée à l'assistance sociale, un prestataire sur cinq vivant en HLM (20 %) a cumulé moins de cinq ans de présence au cours de sa vie, un sur quatre (25 %) a cumulé entre 5 et 9 ans de présence, autant (24 %) en a cumulé de 10 à 14 ans et les autres (31 %) 15 ans ou plus. En moyenne, ces personnes ont cumulé près de 12 ans de présence à l'aide (11,8 ans). Pour leur part, les prestataires vivant en logement sont nettement plus nombreux à avoir cumulé moins de cinq

ans de présence à l'assistance sociale au cours de leur vie (53 %) et, en contrepartie, moins nombreux à cumuler 5 ans ou plus de présence. Encore une fois, cela se répercute sur la durée moyenne de présence cumulée à l'assistance sociale, laquelle se situe à près de 7 ans. Le fait que les prestataires vivant en HLM soient plus âgés que les prestataires vivant en logement pourrait contribuer à expliquer les écarts observés au niveau des antécédents à l'assistance sociale.

Dans les deux groupes, la majorité des prestataires ne présente aucune contrainte à l'emploi. Cette situation est toutefois moins fréquente chez les prestataires vivant en HLM (66 % contre 74 %), lesquels ont plus fréquemment une contrainte temporaire à l'emploi en raison d'une « *Grossesse ou enfant à charge* » (25 % contre 18 %). Ces écarts sont cohérents avec le fait que les prestataires vivant en HLM public comptent davantage de femmes responsables d'une famille monoparentale.

2.5 LA MESURE DES EFFETS NETS

2.5.1 LES MODÉLISATIONS ÉCONOMÉTRIQUES

La mesure des effets nets, c'est-à-dire attribuables à la vie en HLM public, correspond à l'écart entre la situation observée chez les prestataires vivant en HLM public à celle que ces personnes auraient vécue si elles ne vivaient pas en HLM. Pour des raisons évidentes, cette dernière situation ne peut être mesurée dans la pratique puisqu'une personne réside ou ne réside pas en HLM. Pour pouvoir estimer cette situation, il est nécessaire de recourir à un groupe de comparaison que l'on souhaite le plus similaire possible au groupe expérimental. Ce groupe de comparaison représentera la situation théorique que les personnes en HLM auraient vécue si elles n'étaient pas en HLM.

La stratégie retenue dans la présente étude (devis quasi-expérimental) doit tenir compte des problèmes potentiels de sélection. Comme nous l'avons vu précédemment, l'obtention d'un logement HLM public repose sur certains critères et le nombre de places est limité. L'appartenance à un groupe ou l'autre ne découle donc pas d'un processus aléatoire de sorte que des différences sur des caractéristiques observées et inobservées peuvent induire des biais. Pour réduire le plus possible l'influence de biais potentiels, nous avons eu recours à une méthode économétrique reconnue : l'appariement par scores de propension selon la technique du noyau (*Kernel matching*).

Selon cette technique, chaque prestataire de l'assistance sociale vivant en logement (groupe de comparaison) contribue à la construction du contrefactuel⁶ d'un prestataire de l'assistance sociale vivant en HLM public. Toutefois, le poids de cette contribution est inversement proportionnel à la distance entre les scores attribués au prestataire vivant en logement et au prestataire vivant en HLM. Pour ces analyses, nous avons aussi retenu l'option de distribution commune des scores (*common support option*), laquelle fait en sorte que les personnes des deux groupes sur lesquelles reposent les estimations ont des scores s'inscrivant dans une étendue commune (mêmes valeurs minimale et maximale). Ajoutons que la procédure du logiciel STATA utilisé pour ces analyses effectue des tests de distribution des va-

riables incluses dans les modélisations de sorte qu'en moyenne, les personnes appariées sont similaires sur l'ensemble des caractéristiques incluses dans les modèles d'analyse. Dans notre étude, ces caractéristiques sont les suivantes : l'âge, le sexe, la durée consécutive de présence à l'assistance sociale, la durée de présence à l'assistance sociale des épisodes antérieurs à l'épisode actuel, la scolarité⁷, le type de ménage, le lieu de naissance (Canada ou autres), le taux de chômage régional des hommes et des femmes en 2006, la région, le nombre d'enfants, la présence d'enfants âgés de moins de 5 ans ainsi que plusieurs termes d'interaction impliquant ces variables. Toutes ces variables ont été mesurées au mois de sélection en 2006.

2.5.2 LES TESTS STATISTIQUES

L'erreur standard associée aux estimations a été calculée par réitération BOOTSTRAP. Comme les groupes en présence sont constitués d'un grand nombre de personnes (9 040 et 24 000, respectivement), les tests statistiques peuvent déclarer significatifs des effets relativement faibles. Afin de mieux juger de l'importance des effets observés, nous avons eu recours au *d* de Cohen. Le *d* de Cohen peut prendre des valeurs comprises entre 0 et 1. Il est généralement considéré qu'une valeur du *d* de Cohen de l'ordre de 0,2 correspond à un effet faible. Si cette valeur se situe autour de 0,5, l'effet est modéré et à partir de 0,8, l'effet est élevé.

2.6 LA PORTÉE ET LES LIMITES DE L'ÉTUDE

L'étude cherche à mesurer les effets de la vie en HLM public sur la participation aux mesures actives et sur le recours à l'assistance sociale par les prestataires de l'assistance sociale. Pour y parvenir, le cheminement de prestataires de l'assistance sociale vivant en HLM est comparé au cheminement d'autres prestataires vivant en logement. Comme nous l'avons vu à la section 2.4.1, ces deux groupes diffèrent sur plusieurs aspects : l'âge, le sexe, la composition familiale, le nombre et l'âge des enfants, la région, les antécédents à l'assistance sociale.

6. Le contrefactuel est une représentation fictive de l'état d'un individu dans une situation où il n'est pas observé.

7. Cette variable a été catégorisée de la façon suivante : pas de diplôme d'études secondaires, études secondaires, études postsecondaires et données manquantes. En raison de leur nombre, les données manquantes ne pouvaient être ignorées ou exclues.

Certaines de ces caractéristiques sont associées à la participation aux mesures ou à la durée de présence à l'assistance sociale. C'est le cas notamment de l'âge et des antécédents à l'assistance sociale⁸. Ces différences pourraient donc engendrer un biais dans l'estimation des effets que l'on souhaite mesurer. La méthode d'appariement par scores de propension permet de corriger ces différences et l'analyse de la balance des scores permet de juger de la qualité des paires générées et de leur similitude sur l'ensemble des caractéristiques considérées.

L'étude repose sur des données provenant des fichiers administratifs. Cette source d'information permet de disposer de données fiables et précises sur plusieurs aspects (à l'exception de la scolarité), et ce, pour tous les sujets à l'étude. C'est le cas notamment des variables dépendantes que sont la participation aux mesures actives et la durée de présence à l'assistance sociale. En contrepartie, les variables de contrôle se limitent à celles disponibles dans ces fichiers. On ne peut donc pas exclure la possibilité que des différences non prises en compte dans les modèles puissent avoir une influence sur les effets mesurés. Toutefois, le contrôle des différences observées et l'inclusion de variables telles que le temps cumulatif passé à l'assistance sociale diminuent considérablement la possibilité de biais (Susin, 2005).

Finalement, ajoutons que les effets mesurés ici ne peuvent être généralisés à l'ensemble des personnes vivant en HLM. D'une part, les personnes vivant en HLM privé pourraient avoir un profil différent des personnes vivant en HLM public. D'autre part, bien que les places en HLM public soient réservées aux personnes à faible revenu, ces personnes ne reçoivent pas nécessairement des prestations d'assistance sociale. Les personnes vivant en HLM public qui ne reçoivent pas de prestations d'assistance sociale pourraient aussi s'avérer différentes de la population étudiée ici. En outre, ces personnes pourraient avoir des caractéristiques qui font en sorte qu'elles ne puissent (situation financière) ou ne veulent pas (motivation) recevoir de prestations d'assistance sociale. Ajoutons finalement que notre étude porte sur des effets mesurés à court terme (3 ans) et qu'ils ne présagent en rien d'effets mesurés à plus long terme.

3. LES EFFETS DE LA VIE EN HLM PUBLIC

3.1 LA PARTICIPATION AUX MESURES ACTIVES

Dans cette section, nous vérifions l'influence de la vie en HLM public sur la participation aux mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec. Rappelons que le taux de participation est défini par le nombre de personnes en participation à une mesure au cours de l'année de référence sur le nombre de personnes présentes dans la cohorte. Rappelons aussi qu'une participation peut chevaucher deux années (par exemple du 15 décembre au 15 janvier) et, de ce fait, contribuer au numérateur du taux de participation de deux années consécutives.

Parmi les prestataires vivant en HLM, le taux de participation aux mesures actives était de 16,5 % en 2006, de 14,1 % en 2007 et de près de 13 % en 2008 et en 2009 (tableau 3.1). En moyenne, les 2 797 prestataires vivant en HLM qui ont eu recours aux mesures actives durant cette période ont participé à 1,8 mesure. Actuellement, ces participations sont pratiquement toutes terminées (99,9 %) et près de trois fois sur quatre (73 %), elles ont été complétées.

Chez les prestataires vivant en logement, ce taux atteignait 22,5 % en 2006, diminuait à 17,6 % en 2007, pour se situer aux environs de 14 % en 2008 et en 2009. En moyenne, les 9 327 prestataires vivant en logement qui ont eu recours aux mesures actives durant cette période ont participé à 1,8 mesure. Actuellement, ces participations sont pratiquement toutes terminées (99,9 %) et près de trois fois sur quatre (75 %), elles ont été complétées.

8. Des travaux réalisés au MESS ont montré que les taux de sortie de l'assistance sociale varient selon l'âge des prestataires ainsi que selon leurs antécédents à l'assistance sociale.

Les écarts bruts, définis comme la différence entre le taux observé chez les prestataires vivant en HLM public et celui observé chez les prestataires vivant en logement, sont négatifs ou nuls (tableau 3.2). Après modélisation économétrique visant à rendre les deux groupes le plus similaires possible, on constate toutefois que les écarts nets sont, à l'inverse des écarts bruts, positifs et significatifs pour chacune des années considérées. En d'autres termes, lorsque l'on compare des prestataires vivant en HLM public avec des prestataires vivant en logement qui ont les mêmes caractéristiques, il appert que le taux de participation à des mesures actives est légèrement supérieur chez les prestataires vivant en HLM. Toutefois, les valeurs associées au d de Cohen se situent entre 0,010 et 0,025 selon l'année considérée. On doit donc considérer que l'effet positif de la vie en HLM public sur le taux de participation aux mesures actives par les prestataires de l'assistance sociale est très faible⁹.

Nous avons aussi vérifié les effets de la vie en HLM public pour certains sous-groupes : les femmes, les hommes, les prestataires ayant vécu en HLM public durant les quatre années d'observation et les mères monoparentales (tableaux 3.3 à 3.6). Pour chacun de ces sous-groupes, le scénario est le même, soit : des écarts bruts nuls ou à l'avantage des prestataires vivant en logement et, à l'inverse, des écarts nets nuls ou à l'avantage des prestataires vivant en HLM public. Les effets de la vie en HLM public sur le taux de participation aux mesures actives par les prestataires de l'assistance sociale sont toutefois très faibles, et ce, quel que soit le sous-groupe considéré (valeurs du d de Cohen se situant entre 0,010 et 0,060).

TABLEAU 3.1
NOMBRE ET PROPORTION DE PRESTATAIRES DE L'ASSISTANCE SOCIALE PARTICIPANT À UNE MESURE ACTIVE SELON QU'ILS VIVENT EN HLM PUBLIC OU EN LOGEMENT

ANNÉE	PRESTATAIRES VIVANT EN HLM PUBLIC		PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT	
	n	%	n	%
2006	1 488	16,5	5 400	22,5
2007	1 275	14,1	4 214	17,6
2008	1 146	12,7	3 418	14,2
2009	1 162	12,9	3 256	13,6
TOTAL, COHORTE À L'ÉTUDE	9 040		24 000	

TABLEAU 3.2
EFFETS BRUTS ET NETS DE LA VIE EN HLM PUBLIC SUR LE TAUX ANNUEL DE PARTICIPATION À UNE MESURE ACTIVE

ANNÉE	PRESTATAIRES VIVANT EN HLM (n = 9 040)	PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT (n = 24 000)	ÉCART BRUT	ÉCART NET
	%	%	%	%
2006	16,5	22,5	-6,0	1,5 ¹
2007	14,1	17,6	-3,5	2,1 ¹
2008	12,7	14,2	-1,5	1,6 ¹
2009	12,9	13,6	-0,7	2,0 ¹

1. Le niveau de signification statistique est inférieur à 0,005.

9. Rappelons qu'une valeur du d de Cohen de 0,2 est associée à un faible effet.

TABLEAU 3.3
EFFETS BRUTS ET NETS DE LA VIE EN HLM PUBLIC SUR LE TAUX ANNUEL DE PARTICIPATION À UNE MESURE ACTIVE CHEZ LES FEMMES

ANNÉE	PRESTATAIRES VIVANT EN HLM (n = 6 359)	PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT (n = 12 582)	ÉCART BRUT	ÉCART NET
	%	%	%	%
2006	17,6	22,1	-4,5	2,0 ¹
2007	15,1	17,1	-2,0	2,6 ¹
2008	13,7	14,5	-0,8	1,9 ¹
2009	13,8	13,4	0,4	2,1 ¹

1. Le niveau de signification statistique est inférieur à 0,005.

TABLEAU 3.4
EFFETS BRUTS ET NETS DE LA VIE EN HLM PUBLIC SUR LE TAUX ANNUEL DE PARTICIPATION À UNE MESURE ACTIVE CHEZ LES HOMMES

ANNÉE	PRESTATAIRES VIVANT EN HLM (n = 2 681)	PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT (n = 11 418)	ÉCART BRUT	ÉCART NET
	%	%	%	%
2006	13,7	22,9	-9,2	-0,1
2007	11,7	18,1	-6,4	0,6 ²
2008	10,3	14,0	-3,7	1,2 ¹
2009	10,7	13,8	-3,1	1,7 ¹

1. Le niveau de signification statistique est inférieur à 0,005.

2. Le niveau de signification statistique est inférieur à 0,01.

TABLEAU 3.5
EFFETS BRUTS ET NETS DE LA VIE EN HLM PUBLIC SUR LE TAUX ANNUEL DE PARTICIPATION À UNE MESURE ACTIVE CHEZ LES PRESTATAIRES AYANT VÉCU EN HLM PUBLIC DE 2006 À 2009

ANNÉE	PRESTATAIRES VIVANT EN HLM (n = 7 028)	PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT (n = 24 000)	ÉCART BRUT	ÉCART NET
	%	%	%	%
2006	15,2	22,5	-7,3	1,1 ¹
2007	13,8	17,6	-3,8	2,3 ¹
2008	12,2	14,2	-2,0	1,7 ¹
2009	12,2	13,6	-1,4	1,7 ¹

1. Le niveau de signification statistique est inférieur à 0,005.

TABLEAU 3.6
EFFETS BRUTS ET NETS DE LA VIE EN HLM PUBLIC SUR LE TAUX ANNUEL DE PARTICIPATION À UNE MESURE ACTIVE CHEZ LES FEMMES RESPONSABLES D'UNE FAMILLE MONOPARENTALE

ANNÉE	PRESTATAIRES VIVANT EN HLM (n = 3 631)	PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT (n = 5 088)	ÉCART BRUT	ÉCART NET
	%	%	%	%
2006	21,3	22,7	-1,4	3,1 ¹
2007	18,4	17,9	0,5	3,5 ¹
2008	16,1	15,7	0,4	2,8 ¹
2009	16,2	14,8	1,4	2,7 ¹

1. Le niveau de signification statistique est inférieur à 0,005.

3.2 LA PRÉSENCE À L'ASSISTANCE SOCIALE

Pour vérifier les effets de la vie en HLM public sur la présence à l'assistance sociale, nous avons analysé le nombre annuel de mois passés à l'assistance sociale par les personnes à l'étude entre 2006 et 2009. Rappelons à ce sujet qu'une même personne peut recevoir des prestations pendant plus d'une année. Conséquemment, le fait de quitter l'assistance sociale une année donnée peut avoir des répercussions sur le nombre annuel de mois de présence à l'assistance sociale des années ultérieures.

Les prestataires vivant en HLM ont, en moyenne, passé 10,6 mois à l'assistance sociale en 2006. Ce nombre a diminué progressivement dans les années suivantes, passant de 9,8 mois en 2007 à 8,4 mois en 2009 (tableau 3.7). Les prestataires vivant en logement ont, en moyenne, passé moins de temps à l'assistance sociale en 2006 (8,9 mois). Ces personnes ont, elles aussi, diminué leur présence à l'assistance sociale au cours des années subséquentes (de 7,7 mois à 6,0 mois). En terme brut, on a constaté que les personnes vivant en HLM public ont en moyenne, chaque année, passé environ deux mois de plus à l'assistance sociale que les personnes

vivant en logement. Après modélisation, cet écart est réduit à moins d'un mois, mais demeure significatif. Toutefois, comme précédemment, les valeurs associées au *d* de Cohen sont très faibles (entre 0,050 et 0,060). On en conclut donc que les effets de la vie en HLM public sur la présence à l'assistance sociale des prestataires de ce programme sont très faibles.

Quel que soit le sous-groupe que l'on considère (femmes, hommes, prestataires ayant vécu en HLM public de 2006 à 2009, femmes responsables d'une famille monoparentale), le scénario est le même (tableaux 3.8 à 3.11). Chaque fois, on note un écart brut indiquant que les personnes vivant en HLM ont, en moyenne, passé un peu plus de temps à l'assistance sociale que les personnes vivant hors HLM. Après modélisation visant à rendre les groupes les plus similaires possible, les écarts sont réduits, mais demeurent significatifs. Ainsi, quel que soit le sous-groupe considéré, les prestataires vivant en HLM passent légèrement plus de temps à l'aide sociale que les prestataires vivant hors HLM. Encore une fois, les valeurs associées au *d* de Cohen sont faibles (0,040 à 0,070). On en conclut donc que les effets de la vie en HLM public sur la présence à l'assistance sociale de ces sous-groupes sont très faibles.

TABLEAU 3.7
EFFETS BRUTS ET NETS DE LA VIE EN HLM PUBLIC
SUR LE TEMPS PASSÉ ANNUELLEMENT À L'ASSISTANCE SOCIALE (EN MOIS)

ANNÉE	PRESTATAIRES VIVANT EN HLM (n = 9 040)	PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT (n = 5 088)	ÉCART BRUT	ÉCART NET
	mois	mois	mois	mois
2006	10,6	8,9	1,7	0,3 ¹
2007	9,8	7,7	2,1	0,6 ²
2008	8,9	6,6	2,3	0,6 ²
2009	8,4	6,0	2,4	0,7 ²

1. Le niveau de signification statistique est inférieur à 0,01.

2. Le niveau de signification statistique est inférieur à 0,005.

TABLEAU 3.8
EFFETS BRUTS ET NETS DE LA VIE EN HLM PUBLIC
SUR LE TEMPS PASSÉ ANNUELLEMENT À L'ASSISTANCE SOCIALE (EN MOIS) CHEZ LES FEMMES

ANNÉE	PRESTATAIRES VIVANT EN HLM (n = 6 359)	PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT (n = 12 582)	ÉCART BRUT	ÉCART NET
	mois	mois	mois	mois
2006	10,6	9,0	1,6	0,3 ¹
2007	9,8	7,9	1,9	0,6 ²
2008	8,9	6,8	2,1	0,6 ²
2009	8,4	6,1	2,3	0,6 ²

1. Le niveau de signification statistique est inférieur à 0,01.

2. Le niveau de signification statistique est inférieur à 0,005.

TABLEAU 3.9
EFFETS BRUTS ET NETS DE LA VIE EN HLM PUBLIC
SUR LE TEMPS PASSÉ ANNUELLEMENT À L'ASSISTANCE SOCIALE (EN MOIS) CHEZ LES HOMMES

ANNÉE	PRESTATAIRES VIVANT EN HLM (n = 2 681)	PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT (n = 11 418)	ÉCART BRUT	ÉCART NET
	%	%	%	%
2006	10,6	8,7	1,9	0,3 ¹
2007	9,8	7,6	2,2	0,5 ²
2008	9,0	6,4	2,6	0,5 ²
2009	8,6	5,9	2,7	0,6 ²

1. Le niveau de signification statistique est inférieur à 0,01.

2. Le niveau de signification statistique est inférieur à 0,005.

TABLEAU 3.10
EFFETS BRUTS ET NETS DE LA VIE EN HLM PUBLIC
SUR LE TEMPS PASSÉ ANNUELLEMENT À L'ASSISTANCE SOCIALE (EN MOIS)
CHEZ LES PRESTATAIRES AYANT VÉCU EN HLM DE 2006 À 2009

ANNÉE	PRESTATAIRES VIVANT EN HLM (n = 7 028)	PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT (n = 24 000)	ÉCART BRUT	ÉCART NET
	mois	mois	mois	mois
2006	10,9	8,9	2,0	0,5 ¹
2007	10,3	7,7	2,6	1,0 ¹
2008	9,6	6,6	3,0	1,1 ¹
2009	9,2	6,0	3,2	1,2 ¹

1. Le niveau de signification statistique est inférieur à 0,005.

TABLEAU 3.11
 EFFETS BRUTS ET NETS DE LA VIE EN HLM PUBLIC
 SUR LE TEMPS PASSÉ ANNUELLEMENT À L'ASSISTANCE SOCIALE (EN MOIS)
 CHEZ LES FEMMES RESPONSABLES D'UNE FAMILLE MONOPARENTALE

ANNÉE	PRESTATAIRES VIVANT EN HLM (n = 3 631)	PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT (n = 5 088)	ÉCART BRUT	ÉCART NET
	mois	mois	mois	mois
2006	10,6	9,4	1,2	0,4 ¹
2007	9,6	8,2	1,4	0,6 ¹
2008	8,6	7,0	1,6	0,5 ¹
2009	8,0	6,4	1,7	0,6 ¹

1. Le niveau de signification statistique est inférieur à 0,005.

4. DISCUSSION

Notre étude montre que la vie en HLM public a un effet positif, significatif, mais très faible, sur la participation aux mesures actives d'Emploi-Québec par les prestataires de l'assistance sociale. La vie en HLM public a aussi un effet négatif (utilisation accrue), significatif, mais encore une fois très faible sur la présence à l'assistance sociale des prestataires de ce programme d'aide financière.

Des études menées à la Direction de l'évaluation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont démontré que la participation aux mesures actives réduisait le recours à l'assistance sociale chez les participants qui étaient prestataires de ce programme au moment de débiter leur participation. Ces études¹⁰ ont aussi montré que l'ampleur de ces effets, bien que toujours positifs (diminution du recours à l'assistance sociale), variait d'une mesure à l'autre et que les effets étaient plus importants et plus fréquemment positifs lorsque

les prestataires de l'assistance sociale complétaient leur participation. Comme la nature des mesures utilisées par les sujets de notre étude n'a pas été prise en compte, ni le fait d'avoir complété ou non la participation, des différences entre les groupes vivant en HLM et en logement sur ces aspects pourraient expliquer, du moins en partie, qu'on observe un très faible effet positif sur la participation aux mesures et un très faible effet négatif sur la présence à l'assistance sociale.

D'autre part, on a vu que le nombre annuel de mois passés à l'assistance sociale diminue graduellement d'une année à l'autre, et ce, tant pour le groupe vivant en HLM que pour le groupe vivant en logement. Cette diminution s'explique par le fait que parmi les personnes présentes à l'assistance sociale en 2006, un certain nombre quitte l'assistance sociale chaque année. Ces départs peuvent aussi contribuer à la diminution du nombre de mois de présence à l'assistance sociale des années sub-

10. MESS (2003) : Étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec. Gouvernement du Québec. Québec. 251 pages.
 MESS (2005) : Étude des effets de la mesure active Soutien au travail autonome. Gouvernement du Québec. Québec. 103 pages.

séquentes si ces personnes ne retournent pas à l'assistance sociale. La stabilité des écarts nets observés pour les années 2007, 2008 et 2009 incite à croire que, pour les prestataires de l'assistance sociale ayant les mêmes caractéristiques, les taux de sortie de l'assistance sociale ont été les mêmes, peu importe qu'ils vivent en HLM ou en logement.

Un écart net, faible, mais significatif, est observé sur le nombre de mois passés à l'assistance sociale pour l'année 2006. Cet écart peut évidemment refléter une conséquence de la vie en HLM sur le recours à l'assistance sociale. Mais, il est aussi possible que cet écart découle d'une limite des modèles à annihiler totalement les différences entre les groupes. Bien que nous ayons pris en compte la durée de l'épisode d'assistance sociale au moment de l'entrée dans l'étude (durée consécutive à l'assistance sociale jusqu'au mois de sélection) et que la méthode utilisée fait en sorte que les personnes appariées soient, en moyenne, comparables sur cet aspect, on ne peut exclure la possibilité qu'un très faible écart ait pu subsister. Il faut dire qu'au départ, les deux groupes présentaient des différences importantes quant à la durée consécutive de présence à l'assistance sociale (tableau 2.2). Cela n'aurait toutefois pas d'incidence sur les écarts nets observés pour les années subséquentes puisque l'écart de 2006 serait lié au fait que les prestataires vivant en logement étaient plus fréquemment présents à l'assistance sociale depuis moins d'un an au moment de leur sélection pour l'étude, comparativement aux prestataires vivant en HLM. Comme tous les sujets à l'étude étaient prestataires de l'assistance sociale à leur entrée dans l'étude, l'écart proviendrait du nombre de mois passés à l'assistance sociale en 2006 avant l'entrée dans l'étude, lesquels ne contribuent pas au nombre annuel de mois passés à l'assistance sociale des années ultérieures.

Dans sa récente revue de littérature portant sur les effets possibles de la vie en HLM, Gignac (2012) relève quelques études portant sur l'évaluation des effets de la vie en HLM sur l'insertion en emploi, sur les revenus et sur le recours à l'aide sociale. Ces études, principalement réalisées aux États-Unis, aboutissent à des conclusions divergentes. Certaines études concluent à de faibles effets positifs sur l'emploi, sur les revenus ou sur la sortie de l'aide sociale, d'autres études à de faibles effets négatifs et d'autres encore n'observent aucun effet significatif. Évidemment, les méthodologies et les contextes de ces études diffèrent, ce qui peut expliquer la divergence des constats. Plusieurs des études recensées reposent sur des données issues de sondages nationaux d'envergure et vérifient les associations entre l'emploi ou les revenus et le fait de vivre en HLM. Dans ces cas, les variables dépendantes et la variable indépendante sont mesurées au même moment et vérifient la présence ou non d'une association entre la vie en HLM et les dimensions mesurées. La plupart de ces études ont tenté d'isoler les effets du logement social à l'aide d'analyses de régression incluant des variables de contrôle (âge, sexe, nombre de personnes dans le ménage, etc.). L'introduction de ces variables de contrôle permet de réduire l'influence des différences entre les groupes sur ces variables.

5. CONCLUSION

Dans notre étude, les effets de la vie en HLM public ont été mesurés de façon longitudinale en suivant la même cohorte sur une période de trois ans (2007 à 2009). Nous avons eu recours à l'appariement par scores de propension, une méthode économétrique permettant le contrôle de caractéristiques observées et permettant d'atténuer les effets de biais potentiels de sélection inhérents à un devis quasi-expérimental. Nous avons utilisé des données administratives permettant de mesurer les variables dépendantes de façon fiable et précise et nous avons tenu compte de toutes les caractéristiques disponibles dans les fichiers administratifs pour assurer la meilleure similitude possible des personnes appariées. Ces effets ont porté sur la participation aux mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec ainsi que sur la présence à l'assistance sociale de tous les sujets à l'étude. Il s'agit d'effets mesurés sur un horizon de trois ans.

Notre étude montre que la vie en HLM public a un effet positif et significatif sur la participation aux mesures actives d'Emploi-Québec par les prestataires de l'assistance sociale. Les effets mesurés varient de 0 à 3 points de pourcentage selon l'année et le sous-groupe considéré. Toutefois, ces effets doivent être considérés comme étant très faibles, les valeurs d de Cohen étant toujours inférieures à 0,1.

Des écarts nets significatifs ont été observés sur la présence à l'assistance sociale. Toutefois, les effets mesurés sont, encore une fois, de faible intensité, les valeurs du d de Cohen étant toujours inférieures à 0,1. De plus, les écarts nets observés pour les années 2007 à 2009 sont relativement stables, ce qui tend à démontrer que le taux de sortie ait été équivalent pour les deux groupes au cours de ces années. À cela, il faut ajouter que des prestataires de chaque groupe à l'étude ont participé à des mesures d'employabilité favorisant l'insertion en emploi et, conséquemment, la sortie de l'assistance sociale. Comme les effets varient d'une mesure à l'autre, les légers écarts observés pourraient être liés à la nature des mesures utilisées plutôt qu'au fait de vivre dans un HLM public. Pour ces raisons, nous sommes amenés à conclure que la vie en HLM public n'a aucun effet probant sur le recours à l'assistance sociale à court terme.

BIBLIOGRAPHIE

AUBIN, JACINTHE (2011) : *Rapport d'évaluation du programme de logement sans but lucratif (HLM public) – volet régulier*. Société d'habitation du Québec. Direction de la planification, de la recherche et du développement, Québec, 118 pages.

BECKER, SASCHA O. & ICHINO, ANDREA (2002) : *Estimation of average treatment effects based on propensity scores*. The Stata journal, vol. 2, No 4, pp 358-377.

CENTER FOR HOUSING POLICY (2007) : *Framing the issues : The Positive impacts of affordable housing, social inclusion and land value recapture*. Cambridge, Mass., Lincoln Institute of Land Policy, 396 pages.

COOK, THOMAS D. & CAMPBELL, DONALD T. (1979) : *Quasi-experimentation – Design and analysis issues for field settings*. Houghton Mifflin Company, Boston, Ma. 405 pages.

DANSEREAU, F. et al. (2002) : *La mixité sociale en habitation*. Rapport de recherche, Institut national de la recherche scientifique. 180 pages.

GIGNAC, RENAUD (2012) : *Effet possible du milieu HLM sur la participation des locataires à des mesures d'employabilité et l'obtention d'un emploi : Synthèse de la littérature*. Société d'habitation du Québec. Direction des programmes, de la recherche et du partenariat, Québec, 28 pages.

LACROIX, GUY (2007) : *L'évaluation des politiques publiques – L'approche économétrique*. Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales. Atelier du 18 et 19 juin 2007.

MCALL, C et al. (2001) : *Se libérer du regard : Agir sur la pauvreté au centre-ville de Montréal*, Éd. Saint-Martin, Montréal, 118 pages.

MESS (2003) : *Étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec*. Gouvernement du Québec. 251 pages.

MESS (2005) : *Étude des effets de la mesure active soutien au travail autonome*. Gouvernement du Québec. 103 pages.

MORIN, P. et al. (2008) : *Habiter en HLM : Impacts sur la santé et le bien-être des ménages familiaux – Revue de littérature*. Université de Sherbrooke, 2008-EI-124791, 28 pages.

MORIN, P. et J. PORI (2007) : *Réfugiés en milieu HLM : La trappe sociale plutôt que l'intégration*. Revue Intervention, no. 127, p. 53-61.

OLSEN, E. O. et al. (2005) : *The effects of different types of housing assistance on earnings and employment*. Cityscape, vol. 8, no. 2, p. 163-187.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2009) : *Overview of the current state of knowledge on societal outcomes of housing*. Draft phase II, SHS Consulting, 82 pages.

SUSIN, S. (2005) : *Longitudinal outcomes of subsidized housing recipients in matched survey and administrative data*, Cityscape, vol 6, no. 2, Washington, DC, Department of Housing and Urban Development, p. 189-219.

TATIAN, P.A. and C. SNOW (2005) : *The effects of local housing programs on the transition from welfare to work*. Cityscape, vol 8, no. 2, p 135-161.

ANNEXE 1

BILAN DE L'APPARIEMENT DES FICHIERS QUE POSSÈDENT LA SHQ ET LE MESS SUR LES PRESTATAIRES DE L'AIDE SOCIALE VIVANT EN HLM

La population visée est constituée des personnes âgées de moins de 55 ans et ayant bénéficié du programme d'assistance sociale au cours de l'année 2006. De plus, ces personnes doivent être aptes à l'emploi, c'est-à-dire sans contrainte à l'emploi ou uniquement avec une contrainte temporaire en raison de la présence d'enfants à charge. Ces personnes vivent en HLM public.

La population tirée du fichier du MESS répond aux mêmes critères que la population visée sauf qu'il n'y a pas de distinction possible entre HLM public ou privé.

Selon le bilan de l'appariement, des personnes ne pouvaient être appariées : 146 personnes vivant vraisemblablement en HLM privé – leur municipalité ne comptant aucun HLM public – et 658 non présentes dans le fichier central des locataires, leur municipalité de résidence ne souscrivant pas à ce service. Pour ce qui est des 4 396 personnes non appariées pour d'autres raisons, il est possible que certaines vivent aussi en HLM privé. Sinon, les renseignements disponibles pour l'appariement (nom, prénom, sexe et municipalité) ont pu être insuffisants pour appairer les personnes ou encore, le fichier des locataires de HLM peut être incomplet.

TABLEAU A1.1
BILAN DE L'APPARIEMENT DES FICHIERS

	NOMBRE	%
CAS APPARIÉS	9 043	63 %
CAS NON APPARIÉS	5 200	37 %
TOTAL	14 243	100 %
MUNICIPALITÉ SANS HLM PUBLIC	146	1 %
MUNICIPALITÉ AVEC HLM PUBLIC NON PRÉSENTE DANS LE FICHER CENTRALISÉ DES LOCATAIRES	658	5 %
MUNICIPALITÉ NON SPÉCIFIÉE	3	< 1 %
MUNICIPALITÉ AVEC HLM PUBLIC PRÉSENTE DANS LE FICHER CENTRALISÉ DES LOCATAIRES	4 393	31 %
TOTAL	5 200	37 %

ANNEXE 2

COMPARAISON DE LA POPULATION DE PRESTATAIRES DE L'ASSISTANCE SOCIALE VIVANT EN LOGEMENT ET EN CHAMBRE EN 2006

TABLEAU A2.1
CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES PRESTATAIRES DE L'ASSISTANCE SOCIALE SELON QU'ILS VIVENT EN LOGEMENT OU EN CHAMBRE ET PENSION

CARACTÉRISTIQUES		LOCATAIRE		CHAMBREUR OU PENSIONNAIRE		TOTAL	
		n	%	n	%	n	%
SEXE	Masculin	60 095	47,5	28 611	67,0	88 706	52,4
	Féminin	66 465	52,5	14 123	33,0	80 588	47,6
ÂGE	Moins de 30 ans	37 301	29,5	17 188	40,2	54 489	32,2
	De 30 à 39 ans	40 732	32,2	11 489	26,9	52 221	30,8
	De 40 à 49 ans	37 044	29,3	10 615	24,8	47 659	28,2
	De 50 à 54 ans	11 483	9,1	3 442	8,1	14 925	8,8
SCOLARITÉ	Primaire	5 078	4,0	1 683	3,9	6 761	4,0
	Sec. I à sec. IV	42 035	33,2	15 558	36,4	57 593	34,0
	Sec. V	22 860	18,1	6 301	14,7	29 161	17,2
	Collégiale	8 395	6,6	1 957	4,6	10 352	6,1
	Universitaire	9 679	7,6	1 697	4,0	11 376	6,7
	Inconnue	38 513	30,4	15 538	36,4	54 051	31,9
STATUT DU MÉNAGE	Personnes seules	60 105	47,5	37 466	87,7	97 571	57,6
	Couples sans enfants	6 787	5,4	541	1,3	7 328	4,3
	Couples avec enfants	29 599	23,4	1 224	2,9	30 823	18,2
	Familles monoparentales	29 636	23,4	3 499	8,2	33 135	19,6
	Conjoint d'étudiant	433	0,3	4	0,0	437	0,3
NOMBRE D'ENFANTS	Aucun	67 331	53,2	38 011	88,9	105 342	62,2
	Un seul	27 325	21,6	2 729	6,4	30 054	17,8
	Deux	19 761	15,6	1 388	3,2	21 149	12,5
	Trois et plus	12 143	9,6	606	1,4	12 749	7,5
RÉGION ADMINIS- TRATIVE	Capitale-Nationale	8 368	6,6	3 333	7,8	11 701	6,9
	Montréal/Laval	64 793	51,2	20 752	48,6	85 545	50,5
	Régions ressources	12 337	9,7	4 816	11,3	17 153	10,1
	Régions intermédiaires	41 062	32,4	13 833	32,4	54 895	32,4
TOTAL		126 560	74,8	42 734	25,2	169 294	100,0

ANNEXE 3

COMPARAISON DE L'ÉCHANTILLON ET DE LA POPULATION DE PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT EN 2006

TABLEAU A3.1
CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES PRESTATAIRES VIVANT
EN LOGEMENT – POPULATION ET ÉCHANTILLON

CARACTÉRISTIQUES		POPULATION		ÉCHANTILLON	
		n	%	n	%
SEXE	Masculin	60 095	47,5	11 418	47,6
	Féminin	66 465	52,5	12 582	52,4
ÂGE	Moins de 30 ans	37 301	29,5	7 175	29,9
	De 30 à 39 ans	40 732	32,2	7 585	31,6
	De 40 à 49 ans	37 044	29,3	7 053	29,4
	De 50 à 54 ans	11 483	9,1	2 187	9,1
SCOLARITÉ	Primaire	5 078	4,0	917	3,8
	Sec. I à sec. IV	42 035	33,2	8 040	33,5
	Sec. V	22 860	18,1	4 338	18,1
	Collégiale	8 395	6,6	1 585	6,6
	Universitaire	9 679	7,6	1 844	7,7
	Inconnue	38 513	30,4	7 276	30,3
STATUT DU MÉNAGE	Personnes seules	60 105	47,5	11 402	47,5
	Couples sans enfants	6 787	5,4	1 291	5,4
	Couples avec enfants	29 599	23,4	5 589	23,3
	Familles monoparentales	29 636	23,4	5 631	23,5
	Conjoint d'étudiant	433	0,3	87	0,4
NOMBRE D'ENFANTS	Aucun	67 331	53,2	12 783	53,3
	Un seul	27 325	21,6	5 230	21,8
	Deux	19 761	15,6	3 733	15,6
	Trois et plus	12 143	9,6	2 254	9,4
RÉGION ADMINISTRATIVE	Capitale-Nationale	8 368	6,6	1 598	6,7
	Montréal/Laval	64 793	51,2	12 365	51,5
	Régions ressources	12 337	9,7	2 779	11,6
	Régions intermédiaires	41 062	32,4	7 258	30,2
TOTAL		126 560	100,0	24 000	100,0

TABLEAU A3.2
PRÉSENCE À L'AIDE SOCIALE ET CONTRAINTES À L'EMPLOI DES PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT – POPULATION ET ÉCHANTILLON

CARACTÉRISTIQUES		POPULATION		ÉCHANTILLON	
		n	%	n	%
DURÉE CONSÉCUTIVE À L'AIDE SOCIALE	Moins de 1 an	58 570	46,3	11 156	46,5
	De 1 à 4 ans	42 601	33,7	8 016	33,4
	De 5 à 9 ans	13 248	10,5	2 483	10,4
	De 10 à 14 ans	6 860	5,4	1 313	5,5
	De 15 à 19 ans	3 467	2,7	696	2,9
	20 ans et plus	1 814	1,4	336	1,4
DURÉE CUMULATIVE À L'AIDE SOCIALE	Moins de 5 ans	67 233	53,1	12 712	53,0
	De 5 à 9 ans	24 951	19,7	4 751	19,8
	De 10 à 14 ans	17 063	13,5	3 206	13,4
	De 15 à 19 ans	9 634	7,6	1 878	7,8
	20 ans et plus	7 679	6,1	1 453	6,1
TYPE DE CONTRAINTE	Sans contrainte	93 214	73,7	17 734	73,9
	Temporaire : État de santé	9 600	7,6	1 818	7,6
	Temporaire : Grossesse/Enfant à charge	22 383	17,7	4 306	17,9
	Temporaire : Enfant handicapé	735	0,6	34	0,1
	Temporaire : Autres	628	0,5	142	0,6
TOTAL		126 560	100,0	24 000	100,0

TABLEAU A3.3
NOMBRE ET PROPORTION DE PRESTATAIRES VIVANT EN LOGEMENT PARTICIPANT À UNE MESURE ACTIVE – POPULATION ET ÉCHANTILLON

ANNÉE	POPULATION		ÉCHANTILLON	
	n	%	n	%
2006	28 185	22,3	5 400	22,5
2007	22 476	17,8	4 214	17,6
2008	17 991	14,2	3 418	14,2
2009	17 132	13,5	3 256	13,6
TOTAL, PRESTATAIRES EN LOGEMENT	126 560		24 000	

